

Phase 1 :
Préparation
de la démarche

Phase 2 :
Vision

Phase 3 :
Diagnostic ciblé

Phase 4 :
Orientations
stratégiques

Phase 5 :
Plan d'actions,
modalités d'engagement
et de suivi

Nouvelles économies opportunités & leviers d'actions pour le bien-être en Bretagne



Phase 4 : Orientations stratégiques



Objectif de la phase 4

Cette phase doit permettre de définir les orientations stratégiques qui constitueront le cadre d'action pour développer une économie favorable au territoire et au bien-être de la population.

Cette phase est essentielle, puisque c'est à travers elle, qu'à la suite du diagnostic, vont être collectivement définis les grands axes d'intervention des acteurs du territoire : ainsi, les orientations stratégiques permettent à la fois d'exprimer le cap que se donne le territoire en matière d'économie durable, et d'organiser et structurer le plan d'actions.

Formuler des orientations stratégiques n'est pas simple. Pour vous guider, vous pouvez vous appuyer sur les 4 ambitions structurantes de la démarche Néolab² (voir fiche outil phase 1):

- l'ancrage territorial,
- l'engagement du tissu économique dans la transition écologique,
- un monde du travail respectueux du bien-être des individus,
- des formes d'échanges et des modes de consommation responsables.

Réalisée par l'instance de co-décision, cette phase est indispensable avant de passer aux actions opérationnelles car c'est elle qui définira le niveau d'ambition du territoire : il est donc important de ne pas la négliger (et donc d'y accorder un peu de temps).





Phase 4 – Définition des orientations stratégiques

À la lumière du diagnostic et de la situation du territoire qu'il dépeint, il s'agit ici de choisir les axes prioritaires (ou orientations stratégiques) sur lesquels il sera décidé d'agir collectivement pour engager le territoire sur la voie d'une économie au service du territoire et de sa population.

La formulation de ces axes prioritaires relève de l'instance de co-décision, dans le cadre d'un débat portant sur les résultats du diagnostic ciblé. Ces orientations stratégiques forment le projet, l'ambition du territoire pour son économie.

Exemples des orientations stratégiques obtenues à la fin de la phase 4 au sein de...

...la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime

- 1. Faire de la coopération des acteurs économiques un moteur pour stimuler et renforcer l'économie locale*
- 2. Construire une économie qui inclut tout le monde et respecte l'environnement en tirant mieux parti des ressources locales (naturelles et humaines)*
- 3. Se saisir des évolutions liées au numérique et à la mobilité pour diversifier le tissu économique et favoriser l'accès à l'emploi de tous*
- 4. Améliorer la vie quotidienne des salariés et le bien-être au travail pour renforcer l'attractivité territoriale*

...la Commune de La Vraie Croix

- 1. Une stratégie et des actions de développement économique portées pour accueillir, soutenir et diversifier les entreprises*
- 2. La création de liens entre les acteurs économiques du territoire pour soutenir le développement économique*
- 3. Un développement économique valorisant et respectant le patrimoine naturel, paysager et bâti*
- 4. Assurer des services et des commerces suffisants, accessibles aux habitants et pour ceux qui viennent travailler sur la commune*
- 5. Des nouvelles formes d'échanges et de consommation pour le territoire et les habitants (entraide, troc, co-voiturage, zone de gratuité...)*





Phase 4 – Définition des orientations stratégiques (suite)



Points de vigilance :

- Prendre le temps de réaliser cette phase permet d'éviter de passer trop vite à la définition des actions (écueil très souvent observé) en perdant de vue l'ambition du territoire, ce qui pourrait conduire à la définition d'actions de très court terme, ou avec des impacts marginaux sur l'ensemble du développement économique du territoire.
- Dans la formulation de ces orientations stratégiques, il est utile de ne pas perdre de vue l'objectif central de la démarche, c'est-à-dire l'évolution de l'ensemble du système économique local vers des pratiques respectueuses de l'environnement, sobres en énergie, générant une valeur ajoutée maximale pour les territoires, des emplois durables et de qualité. Aussi, il convient d'être vigilant à ne pas restreindre les orientations stratégiques au seul sujet de l'économie sociale et solidaire, ni aux seuls projets citoyens alternatifs qui relèvent plus du vivre-ensemble que de l'économie en tant que telle.
- Enfin, s'engager dans une expérimentation comme Néolab² relève d'une démarche volontaire, sans portée réglementaire. Aussi, pour que Néolab² produise ses effets, il est important (selon le calendrier et les champs de compétences de la collectivité engagée) qu'elle puisse alimenter et peser sur les documents cadres du territoire en cours d'élaboration (SCoT, PLUi, projet de territoire, PCAET...).

Bilan de la phase 4 : étapes et éléments à produire

À l'issue de la phase 4, la collectivité dispose des orientations stratégiques qui serviront de cadre pour bâtir le plan d'actions.

